



Rapport de monitoring NEM

4^e trimestre 2005

Répercussions de l'exclusion des personnes frappées d'une
décision de non-entrée en matière exécutoire du dispositif
d'asile et de l'aide sociale (exclusion de l'aide sociale)

Berne-Wabern, avril 2006

Rapport sommaire – 4^e trimestre 2005

1. Décisions de NEM devenues exécutoires au 4^e trimestre 2005 : observations

Effectif NEM : 525 décisions de NEM sont entrées en force au cours du trimestre sous revue, portant à 6195 le nombre de décisions devenues exécutoires en vingt-et-un mois. En repli de 9 % sur trois mois, le nombre de décisions nouvellement entrées en force se maintient ainsi sur sa trajectoire baissière amorcée au 2^e trimestre 2004.

Décisions de NEM : CERA et cantons- 73 % des 525 décisions entrées en force au 4^e trimestre ont été notifiées dans un centre d'enregistrement, contre 27 % dans les cantons (au trimestre précédent, elles se répartissaient pour 69 % sur les CERA et 31 % sur les cantons). Sur ce chiffre, on en dénombre 312 (59 %) devenues exécutoires au CERA, autant de dossiers qui n'ont donné lieu qu'à une attribution virtuelle aux cantons (lesquels sont responsables, le cas échéant, de l'exécution du renvoi). Dans le même temps, 41 % des décisions ne sont entrées en force qu'après attribution des intéressés aux cantons (soit 213 personnes concernées). Ce rapport était de 56 % contre 44 % au trimestre précédent. L'évolution des chiffres témoigne des efforts consentis par l'ODM pour maximiser le nombre de décisions dont la notification et l'entrée en force interviennent au CERA. Enfin, on observe que le nombre de renvois exécutés à partir d'un CERA diminue plus rapidement que celui des décisions nouvellement entrées en force, puisqu'il recule de 51 à 35, soit de près d'un tiers sur trois mois. Reste que, d'une part, il est rare qu'une personne dispose des documents de voyage nécessaires à l'exécution d'un renvoi au stade du CERA et, d'autre part, il faut s'attendre à des fluctuations de forte amplitude pour des chiffres de cet ordre de grandeur.

Profil d'effectifs- Dans l'ensemble, la répartition par classes d'âge et par genre reste inchangée depuis l'exclusion des effectifs NEM de l'aide sociale. Les moins de trente ans et les célibataires comptent toujours pour trois quarts des décisions nouvellement entrées en force au 4^e trimestre 2005. Par genre, les hommes restent largement sur représentés (83 % des effectifs NEM, taux inchangé par rapport au trimestre précédent). Évolution linéaire aussi du côté des mineurs (essentiellement des mineurs accompagnés), qui comptent pour 15,4 % des effectifs (15,2 % trois mois plus tôt). Quant à la répartition par nationalités, les effectifs sur représentés demeurent, là encore, relativement constants ([cf. annexe II](#)). À noter, toutefois, une nette perte d'importance des effectifs serbes et monténégrins, géorgiens et turcs, mais aussi l'absence d'effectifs irakiens dans les chiffres trimestriels. Celle-ci s'explique par la pratique décisionnelle actuelle à l'égard des nationaux irakiens, lesquels sont, en principe, admis à titre provisoire depuis le 1^{er} septembre 2005 (exécution du renvoi réputée non exigible). Enfin, au classement par nombre de décisions de NEM EF, les ressortissants bulgares, qui ont vu leur proportion quasiment doubler en trois mois, se positionnent au premier rang. Ils totalisent 12,6 % des NEM EF, devançant les nationaux serbes et monténégrins (10,3 %), nigériens, algériens, guinéens, bosno-herzégoviniens, macédoniens et camerounais. Enfin, les effectifs d'identité et de nationalité inconnues figurent également en bonne place, puisqu'ils comptent – comme au 3^e trimestre 2005 – pour un sixième des décisions de NEM EF.

2. Aide d'urgence : profil des bénéficiaires

Effectif bénéficiaire- Les effectifs NEM *en nouveau régime* (NR) bénéficiaires de prestations d'aide d'urgence continuent de progresser, passant à 878 personnes, contre 830 trois mois plus tôt.

Rappelons que les effectifs *anciennement soumis au régime transitoire* (RT- décision de NEM entrée en force avant l'échéance du 1^{er} avril 2004) ne sont comptabilisés dans les chiffres trimestriels que depuis le 1^{er} janvier 2005 et que les cantons pouvaient continuer de facturer un forfait d'aide sociale ordinaire pour ces personnes jusqu'au 31.12.2004. Sur un effectif initial de 4'990 personnes, 971 (soit 19.4 %) figuraient encore au nombre des bénéficiaires d'une aide d'urgence au cours de la période sous revue (ils étaient 1'067 au 3^e trimestre 2005). Effectifs RT compris, on dénombre, au dernier trimestre 2005, 1'847 bénéficiaires d'une aide d'urgence, tous cantons confondus, contre 1'897 trois mois auparavant.

Aide d'urgence : profils des bénéficiaires- Dans la lignée du trimestre précédent, les hommes représentent toujours 87 % des bénéficiaires. 10 % d'entre eux ont moins de 18 ans, 71 % se situent dans la fourchette des 18 à 30 ans et 19 % ont plus de 30 ans. 36 % des effectifs sont d'origine et de continent inconnus ; pour le reste, 65 pays de provenance sont recensés, le Nigeria, la Guinée, la Géorgie et l'Algérie arrivant en tête.

3. Coûts de l'aide d'urgence

Remarque liminaire : La Confédération a renoncé, dans le cadre du « compromis en matière d'asile » de décembre 2005, à procéder à une modification relative au forfait d'encadrement qui prévoyait de supprimer la réserve stratégique d'encadrement, contribution de base comprise, pour un montant de 26 millions de francs (près de 20 millions pour 2006 en cas d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2006). En revanche, les cantons ont approuvé une augmentation de l'aide d'urgence à hauteur de 1800 francs par NEM (au lieu des 4200 francs initialement revendiqués).

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006, la révision de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers prévoit une augmentation, rétroactive au 1^{er} janvier 2005, de l'aide d'urgence à 1800 francs par NEM entrée en force.

Coûts de l'aide d'urgence : effectifs NR- La facture de l'aide d'urgence s'est encore alourdie au cours du trimestre sous revue (passant de 1'181'109 à 1'559'661 francs), alors que le nombre de bénéficiaires ne s'est que légèrement accru. Une grande partie de cette augmentation est due à une modification dans la manière de relever les données d'hébergement. Ce changement a pour conséquence un transfert d'une partie des coûts de structures aux coûts de l'aide d'urgence.

En tête de liste, le canton de ZH absorbe 41 % des dépenses occasionnées, devançant le canton de VD (25 %) et, plus encore, les cantons de BE et de SO (respectivement 5 et 3 %).

Le coût moyen par jour et par personne est reparti à la hausse, s'établissant à 26 francs contre 21 au trimestre précédent (frais de santé non compris). La durée de perception continue, elle aussi, de s'allonger, passant de 60 à 62 jours en l'espace de trois mois.

Pour sa part, le coût des prestations médicales s'est multiplié par un et demi, pour s'établir à 339'044 francs au 4^e trimestre (contre 227'805 trois mois plus tôt). De même, la part des prestations médicales dans les dépenses d'aide d'urgence repasse à 22 %, après avoir reculé à 19 % au 3^e trimestre.

Les chiffres indiquent, par ailleurs, un léger recul des forfaits versés aux cantons au titre de l'aide d'urgence (forfait unique de 1'800 francs par NEM EF), soit 945'000 francs au

4^e trimestre 2005. Les cantons ont, en outre, facturé des forfaits pour l'exécution de 87 renvois (1'000 francs par renvoi exécuté). Pour cette même période, l'aide d'urgence consentie par les cantons s'est chiffrée à 1'559'661 francs, les cantons affichant ainsi un déficit de l'ordre de 527'661 francs.

Coûts de l'aide d'urgence : effectifs RT- Les dépenses d'aide d'urgence aux effectifs RT sont réparties à la hausse, s'élevant à 2'054'854 francs, contre 1'740'951 au trimestre précédent (soit +15 %). Comme constaté pour les effectifs NR (voir plus haut), la modification du relevé des données a fortement influencé ce résultat. Sans le transfert d'une partie des coûts de structures aux coûts de l'aide d'urgence suite à ce changement, les dépenses auraient légèrement diminué.

Le canton de ZH compte, à lui seul, pour 54 % des dépenses engagées, loin devant les cantons de VD (18 %) et de BE (4 %). Si le coût moyen par jour et par personne augmente de 20 à 27 francs, la durée de perception des prestations recule à 71 jours (72 au 3^e trimestre 2005).

Par ailleurs, la facture des prestations médicales s'est accrue de 26 % pour passer à 475'892 francs, contre 376'932 au 3^e trimestre ; ce constat se vérifie tout particulièrement pour les cantons de VD et de ZH¹.

Effectifs RT compris, les cantons affichent, à l'issue du 4^e trimestre 2005, un déficit de 2'669'734 francs au titre de l'aide d'urgence, pour des charges totales de 3'614'734 francs.

Comparaisons intercantionales : On dénombre huit cantons dont les dépenses d'aide d'urgence aux effectifs NR excèdent le forfait alloué par la Confédération à ce titre (pour mémoire, celui-ci a été récemment porté à 1'800 francs par personne).

Si le niveau des dépenses d'aide d'urgence a été sensiblement revu à la baisse dans les cantons de FR, de NE, de SH et de SO, il a connu une évolution diamétralement opposée dans les cantons de GE, de SG, de TG, de VD et de ZH.

Coûts structurels : L'exploitation, en parallèle, de structures d'accueil d'urgence s'est chiffrée à 1,23 million de francs, non inscrits à ce jour au bilan des coûts et indemnités.

Rappelons à cet égard, l'introduction, au dernier trimestre 2005, de nouveaux formulaires établis en concertation avec le groupe de contact Monitoring NEM de l'ODM (où la CCDJP, la CDAS et l'ASM sont représentés à raison d'un membre chacun), visant à recueillir les dépenses d'hébergement des cantons. Les services cantonaux responsables ont été informés des modalités y afférentes (concept, consignes de saisie, etc.) en septembre 2005.

À l'analyse des relevés transmis, force est de constater que les modalités de traitement des données n'ont pas été homogènes dans tous les cantons. Ainsi, des coûts d'hébergement ou des coûts structurels continuent parfois de figurer sur les formulaires de dépenses d'aide d'urgence. Dans ces cas, nous avons regroupé les coûts indiqués pour les besoins de l'analyse. De même, les indications concernant les dépenses d'hébergement (cf. nouveaux formulaires) manquaient parfois de précision quant à la répartition des dépenses entre dépenses d'hébergement au sens strict (c'est-à-dire le coût par nuitée et par personne) et coûts structurels. Dans ce cas, les coûts estimés se basent sur le forfait d'hébergement alloué pour les effectifs soumis à la LAsi, celui-ci étant différencié selon les cantons. En général, l'introduction de la nouvelle technique a engendré, par rapport aux chiffres des trimestres précédents, un déplacement des coûts structurels (cf. [annexe VII](#)) sur les coûts de l'aide d'urgence au sens strict (cf. [annexe VI a-c](#)).

¹ À noter que des retards de facturation se répercutent sur le relevé trimestriel des coûts de santé.

4. Sécurité publique

4.1 Effectifs NR

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux effectifs NEM EF interpellés depuis le 1^{er} avril 2004, date de leur exclusion de l'aide sociale.

	T2-04	T3-04	T4-04	T1-05	T2-05	T3-05	T4-05
Effectifs interpellés	200	292	360	385	313	342	271
Nombre d'interpellations	265	409	553	668	524	468	378
Séjour irrégulier uniquement	117	213	250	317	259	228	178
Infractions à la LStup	35	67	91	69	71	64	67
Délits contre le patrimoine	24	45	68	50	50	37	31

Pour les *effectifs NEM NR*, les services de police font état, à l'issue du 4^e trimestre 2005, de 271 interpellés pour 378 interpellations². La tendance au recul du nombre d'interpellations s'accroît donc : -20 %, contre -10 % au trimestre précédent. Ce constat se vérifie pour l'effectif interpellé, qui se contracte, là encore, de 20 %, après avoir gonflé de 9 % au 3^e trimestre 2005. Dans la continuité des trimestres précédents, les interpellations pour séjour irrégulier uniquement (178) représentent 47 % des interventions. Ce taux oscille entre 44 et 52 % depuis avril 2004. À l'inverse, les interpellations pour délits à la LStup et infractions contre le patrimoine sont en légère progression, puisqu'elles comptent pour 25 % des interventions des services de police au cours du trimestre sous revue, contre 21 % trois mois plus tôt.

Sur vingt-et-un mois, 4,3 % de l'effectif total concerné par une décision de NEM passée en force a été appréhendé par les services de police.

68 % des interpellations se répartissent entre cinq cantons (BS, AG, BE, GE et ZH). Dans les cantons d'AG et de ZH, les chiffres ont chuté de 25 % pour le nombre d'interpellations comme d'interpellés, alors qu'ils sont en hausse de 20 % dans le canton de BE.

En sept trimestres, 2'607 personnes ont sollicité une aide d'urgence ou fait l'objet d'une interpellation policière. Sur ce chiffre, 870 (33 %) figuraient simultanément sur la liste des bénéficiaires d'une aide et des effectifs appréhendés.

4.2 Effectifs RT

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux effectifs NEM RT interpellés.

	T1-05	T2-05	T3-05	T4-05
Effectifs interpellés	478	426	286	223
Nombre d'interpellations	765	554	375	309
Séjour irrégulier uniquement	343	266	178	118
Infractions à la LStup	114	96	65	50
Délits contre le patrimoine	47	36	23	18

Pour les *effectifs NEM RT*, les services de police font état de 223 interpellés pour 309 interpellations au terme du 4^e trimestre 2005. C'est 17 % de moins qu'il y a trois mois (-32 %

² Les personnes interpellées dans plusieurs cantons ne sont comptabilisées qu'une seule fois dans l'analyse nationale. Pour un relevé par canton, non corrigé des doubles saisies, cf. l'[annexe IX](#).

au 3^e trimestre). À noter la perte d'importance des interpellations pour séjour irrégulier uniquement, qui représentent 38 % des interpellations (contre 47 % trois mois plus tôt) ; celles pour infractions à la LStup ou délits contre le patrimoine 22 % (68 personnes appréhendées). À la différence des effectifs NR, les effectifs RT interpellés pour une infraction à la LStup se sont contractés de 23 %. Conséquence : pour la première fois en 21 mois, la proportion des appréhendés pour une infraction à la LStup est moindre pour les effectifs RT que pour les effectifs NR (elle est, respectivement, de 16 et 17 %). Enfin, sur cette même période, 4,4 % des effectifs RT au total ont fait l'objet d'une interpellation policière.

5. Autres observations

Mineurs non accompagnés (MNA): Au 4^e trimestre 2005, une NEM a été prononcée à l'encontre de 18 MNA (12 au trimestre précédent), dont 4 âgés de moins de 15 ans, 1 de 15 ans, 3 de 16 ans et 10 de 17 à 18 ans.

Par ailleurs, 31 MNA apparaissent 76 fois sur la liste des bénéficiaires d'une aide d'urgence ou des effectifs appréhendés par les services de police. 5 (16 %) d'entre eux étaient sous le coup du régime transitoire.

Corrélation entre durée de procédure et recours à l'aide d'urgence: Au fil des trimestres, on a pu constater que la demande d'aide d'urgence était d'autant moins forte que la procédure débouchait rapidement sur une décision de NEM exécutoire et que, à l'inverse, le taux de recours à l'aide d'urgence était plus important que la normale lorsque la procédure d'asile traînait en longueur. Ce constat se vérifie une fois de plus au 4^e trimestre 2005 : la procédure s'est étendue sur un an ou plus pour un bénéficiaire sur six de l'aide d'urgence, alors que ce rapport est de 10 % pour les NEM devenues exécutoires après le 1^{er} avril 2004.

Durée de perception des prestations d'aide d'urgence: Là encore, on constate que près de deux tiers des effectifs NR n'ont jamais perçu d'aide d'urgence au 31 décembre 2005. On peut en déduire qu'ils ont majoritairement quitté le territoire dans l'intervalle. La mesure d'exclusion semble donc faire durablement effet. Dans le tiers restant, 43 % des bénéficiaires n'apparaissent qu'une seule fois dans les chiffres des sept trimestres observés ; un quart d'entre y figurent deux fois, et 7 % au moins six fois sur sept. Le recours prolongé ou permanent à l'aide d'urgence n'est donc le fait que d'une minorité.

15 % des 878 bénéficiaires d'une aide d'urgence recensés au 4^e trimestre 2005 sont des bénéficiaires de longue durée, c'est-à-dire qu'ils reviennent dans les chiffres d'au moins six trimestres sur sept. En parallèle, 29 % d'entre eux en étaient à leur première demande d'aide d'urgence.

Plus généralement, on observe un allongement progressif de la durée moyenne de perception des prestations depuis l'introduction de la mesure d'exclusion : elle est de 62 jours en moyenne au 4^e trimestre 2005, contre 60 trois mois auparavant. Mais elle atteint 200 jours en moyenne³ pour les effectifs ayant sollicité une aide d'urgence au 4^e trimestre 2005.

Exécution du renvoi: réalisabilité: 60 % environ des bénéficiaires d'une aide d'urgence recensés au 4^e trimestre 2005 sont originaires de pays vers lesquels l'exécution de renvois

³ La durée moyenne de perception de l'aide d'urgence est de 200 jours pour les bénéficiaires recensés au 4^e trimestre 2005. Elle est nettement inférieure calculée sur sept trimestres, à savoir 108 jours en moyenne (95 au trimestre précédent). Sachant que la durée de perception se définit comme la durée écoulée entre le 1^{er} avril 2004 et la date de prise en charge, la durée maximale de perception s'allonge au fil des trimestres. C'est précisément pourquoi la moyenne sera plus faible calculée sur l'ensemble des trimestres que sur le seul trimestre en cours. Elle se réduit encore si l'on ne prend en compte que la durée moyenne de perception par trimestre, en l'occurrence 62 jours, pour un maximum de 92.

sous contrainte n'est pas possible et/ou pour lesquels un dispositif d'identification et de délivrance de documents de voyage fait défaut.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs : effectifs NR- Autre tendance qui se confirme au 4^e trimestre : les effectifs bénéficiaires d'une aide d'urgence ou interpellés par la police diminuent proportionnellement à l'ancienneté des décisions exécutoires. En effet, sur un effectif initial de 1788 personnes frappées d'une décision de NEM notifiée au 2^e trimestre 2004, 11,8 % d'entre elles comptaient encore au nombre des bénéficiaires d'une aide d'urgence et/ou de l'effectif appréhendé par les services de police au cours du trimestre sous revue. Ce taux était de 14,8 % au trimestre précédent et de 17 % au 1^{er} trimestre 2005.

Impact de la mesure d'exclusion en termes de séjours et de départs: effectifs RT- Sur un effectif RT recensé de 1077 personnes, 8 % apparaissent pour la première fois sur les formulaires d'aide d'urgence ou de police (contre 17 % au 3^e trimestre); 59 % d'entre elles (644 personnes) reviennent dans les chiffres des quatre trimestres 2005, et 16 % (177 personnes) y figurent trois fois sur quatre.

En baisse de 11 % (soit -127 personnes), les effectifs RT recensés au 4^e trimestre se sont sensiblement réduits par rapport au trimestre précédent. Au 3^e trimestre, cette baisse n'avait en effet été que de 4 %, alors qu'elle était de 13 % au 2^e trimestre 2005. Les effets escomptés de la mesure d'exclusion sont donc au rendez-vous à plus long terme sur ce point également.

Sur douze mois, 1611 personnes anciennement soumises au régime transitoire (décisions de NEM devenues exécutoires avant l'échéance du 1^{er} avril 2004) ont bénéficié d'une aide d'urgence. Près de deux tiers des effectifs RT n'en ont ainsi jamais touché. Une majorité d'entre eux a sans doute quitté le territoire dans l'intervalle (comme attendu).

Aide aux retours effectués à partir des centres d'enregistrement de la Confédération (REZ)- Lancé par l'ODM en mars 2005, le programme REZ s'adresse aux requérants d'asile qui choisissent de retirer leur demande, mais aussi à ceux frappés d'une décision de NEM non encore exécutoire. Il comprend trois volets : le conseil en vue du retour, l'organisation du départ et une aide financière. Concrètement, le centre propose aux intéressés un service de conseils personnalisés permettant de faire le point sur leur situation et sur leurs perspectives d'avenir.

Entre les mois de mars et de décembre 2005, on dénombre ainsi 438 départs librement consentis dans le cadre du programme REZ (dont 161 pour le seul 4^e trimestre). Les candidats provenaient majoritairement de pays pour lesquels la délivrance de documents de voyage est rapide, et dont les conditions d'exécution du renvoi sont peu contraignantes.

6. Impressum

Équipe de rédaction – Nationalité, intégration & subventions fédérales

Office fédéral des migrations

- Simone Bischoff (direction)
- Marie-Pascale Bagnoud
- Susanne Baumgartner
- Petra Graf
- Martin Michel
- Isabelle Schenker

Traduction

- Marloes Vidalis-Frei, Traductrice ETI (traduction française)

Groupe d'accompagnement interne

- Procédure d'asile : Christian Zumwald
- Entrée, séjour et retour : Christoph Feldmann, Peter Wenger

Groupe d'accompagnement externe

- CDAS Albert Weibel, SO
- CDAS Gérald Rohrbach, VD
- CDS Patrick Bodenmann, PMU Lausanne - Polyclinique Médicale Universitaire, VD
- ASM Erich Dürst, VD
Adrian Baumann, ZH
- CCPCS Karin Keller, KAPO ZH
- CSIAS Ruedi Hofstetter, ZH
- Asyl-Organisation Zurich Thomas Kunz
- Office des étrangers TG Rolf Bruderer
- Département de l'Intérieur AG Andreas Bamert-Rizzo
- ODM Simone Bischoff (Responsable)

Groupe de contact Monitoring NEM

- CDAS Ernst Zürcher
- CCDJP Roger Schneeberger
- ASM Adrian Baumann, ZH
- ODM Mario Gattiker (Responsable)

7. Annexes

	page
<u>Annexe I</u> Aperçu des chiffres-clés	9
<u>Annexe II</u> Décisions de NEM EF par pays d'origine	10
<u>Annexe III</u> Décisions de NEM EF par durée de procédure	11
<u>Annexe IIIa</u> : Effectif recensé (aide d'urgence et/ou interpellation policière) au 4 ^e trimestre 2005, par trimestre d'entrée en force de la NEM	11
<u>Annexe IIIb</u> : Effectif recensé (aide d'urgence et/ou interpellation policière) au 4 ^e trimestre 2005, par trimestre d'entrée en force de la NEM (graphique)	12
<u>Annexe IV</u> Aide d'urgence : durée moyenne de perception des prestations par canton et par trimestre	13
<u>Annexe V</u> Aide d'urgence : effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué par canton (frais de santé non compris)	14
<u>Annexe VIa</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT NON COMPRIS)	15
<u>Annexe VIb</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT COMPRIS)	16
<u>Annexe VIc</u> Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT UNIQUEMENT)	17
<u>Annexe VII</u> Coût des structures d'accueil au 4 ^e trimestre 2005	18
<u>Annexe VIII</u> Bilan des coûts et indemnités, aperçu sur sept trimestres	19
<u>Annexe IXa</u> Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)	20
<u>Annexe IXb</u> Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)	23
<u>Annexe IXc</u> Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)	26
<u>Annexe X</u> Graphiques Sécurité publique	29

Annexe I :
Aperçu des chiffres-clés (N.B. : indemnité d'aide d'urgence majorée à 1800 francs, avec effet rétroactif au 1.1.2005)

		Q2-04	Q3-04	Q4-04	Q1-05	Q2-05	Q3-05	Q4-05	Total
1a	NEM exécutoires	1'788	1'185	831	646	642	578	525	6'195
1b	NEM exécutoires cumulées	1'788	2'973	3'804	4'450	5'092	5'670	6'195	6'195
2a	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	711'000	498'600	1'162'800	1'155'600	1'040'400	945'000	6'586'200
2b	Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'aide d'urgence	1'072'800	1'783'800	2'282'400	3'445'200	4'600'800	5'641'200	6'586'200	6'586'200
3a	Indemnités allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	23'000	30'000	60'000	35'000	26'000	87'000	263'000
3b	Indemnités cumulées allouées par la Confédération dans le cadre de l'exécution des renvois	2'000	25'000	55'000	115'000	150'000	176'000	263'000	263'000
4	NEM en rapport avec l'aide d'urgence (nouveaux cas)	394	713	649	746	727	830	878	
5	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	234'866	590'717	597'484	721'821	840'065	953'304	1'220'617	5'158'874
6a	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	776'351	697'436	866'595	1'065'583	1'181'108	1'559'661	6'400'163
6b	Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des nouveaux cas (frais médicaux compris)	253'429	1'029'780	1'727'216	2'593'811	3'659'394	4'840'502	6'400'163	6'400'163
7	Total des jours de soutien (nouveaux cas)	9'750	26'962	27'440	35'903	38'065	44'480	47'036	229'636
8a	Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des nouveaux cas (frais médicaux non compris)	24	22	22	20	22	21	26	22
8b	Durée moyenne de perception des prestations par personne en faveur des nouveaux cas (en trimestre correspondant)	-	32	48	54	59	60	62	
9a	Solde des indemnités moins les frais (2a+3a-6a)	821'371	-42'351	-168'836	356'205	125'017	-114'708	-527'661	449'037
9b	Solde des indemnités moins les frais cumulés	821'371	779'020	610'184	966'389	1'091'406	976'698	449'037	449'037
10	Dépenses structurelles	590'354	917'824	922'500	1'681'376	1'632'155	1'939'257	1'229'338*	8'912'804
11	NEM en rapport avec l'aide d'urgence (effectifs RT)	-	-	-	1'178	1'047	1'067	971	
12	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	1'474'078	1'365'473	1'364'019	1'578'963	5'782'533
13a	Dépenses liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	1'742'060	1'740'215	2'054'854	7'204'666
13b	Dépenses cumulées liées à l'aide d'urgence en faveur des effectifs RT (frais médicaux compris)	-	-	-	1'667'537	3'409'597	5'149'812	7'204'666	7'204'666
14	Total des jours de soutien (effectifs RT)	-	-	-	72'442	67'715	68'431	59'527	268'115
15a	Dépenses moyennes par jour/personne en faveur des effectifs RT (frais médicaux non compris)	-	-	-	20	20	20	27	22
15b	Durée moyenne de perception des prestations par personne en faveur des effectifs RT (en trimestre correspondant)	-	-	-	65	70	72	71	
16	Interpellations policières (nouveaux cas)	265	409	553	668	524	468	378	
17	Personnes interpellées (nouveaux cas)	200	292	360	385	313	342	271	
19	Interpellations policières (effectifs RT)	-	-	-	765	554	375	309	
20	Personnes interpellées (effectifs RT)	-	-	-	529	426	286	223	

* Suite à une modification du relevé des coûts d'hébergement dès le 4^e trimestre 2005 il en résulte – en comparaison avec les trimestres précédents – un transfert d'une partie des coûts de structures aux coûts de l'aide d'urgence de l'ordre de 210'000 francs environ pour les nouveaux cas et de 390'000 francs environ pour les effectifs RT.

Annexe II : Décisions de NEM EF par pays d'origine

Pays d'origine	2 ^e trimestre 2004		3 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004		1 ^{er} trimestre 2005		2 ^e trimestre 2005		3 ^e trimestre 2005		4 ^e trimestre 2005		TOTAL	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Nationalité inconnue	424	23,7	262	22,1	119	14,3	79	12,2	89	13,9	96	16,6	83	15,8	1152	18,6
Serbie et Monténégro	146	8,2	110	9,3	83	10,0	63	9,8	111	17,3	100	17,3	54	10,3	667	10,8
Bulgarie	61	3,4	83	7,0	72	8,7	66	10,2	60	9,3	36	6,2	66	12,6	444	7,2
Géorgie	75	4,2	68	5,7	64	7,7	41	6,3	26	4,0	47	8,1	26	5,0	347	5,6
Guinée	122	6,8	46	3,9	27	3,2	20	3,1	39	6,1	19	3,3	23	4,4	296	4,8
Nigeria	96	5,4	59	5,0	37	4,5	31	4,8	23	3,6	25	4,3	17	3,2	288	4,6
Algérie	94	5,3	46	3,9	37	4,5	28	4,3	22	3,4	22	3,8	19	3,6	268	4,3
Turquie	38	2,1	32	2,7	30	3,6	22	3,4	27	4,2	33	5,7	19	3,6	201	3,2
Russie	45	2,5	32	2,7	37	4,5	16	2,5	20	3,1	8	1,4	28	5,3	186	3,0
Bosnie et Herzégovine	32	1,8	33	2,8	14	1,7	20	3,1	13	2,0	15	2,6	14	2,7	141	2,3
Macédoine	44	2,5	14	1,2	18	2,2	28	4,3	21	3,3	6	1,0	9	1,7	140	2,3
Arménie	35	2,0	10	0,8	24	2,9	9	1,4	10	1,6	8	1,4	5	1,0	101	1,6
Irak	13	0,7	17	1,4	13	1,6	16	2,5	13	2,0	11	1,9	0	0,0	83	1,3
Cameroun	21	1,2	17	1,4	6	0,7	2	0,3	14	2,2	10	1,7	9	1,7	79	1,3
Autres (47 nationalités recensées au 4 ^e trimestre 2005)	542	30,3	356	30,0	250	30,1	205	31,7	154	24,0	142	24,7	153	29,1	1802	29,1
Total	1788	100	1185	100	831	100	646	100	642	100,0	578	100,0	525	100,0	6195	100,0

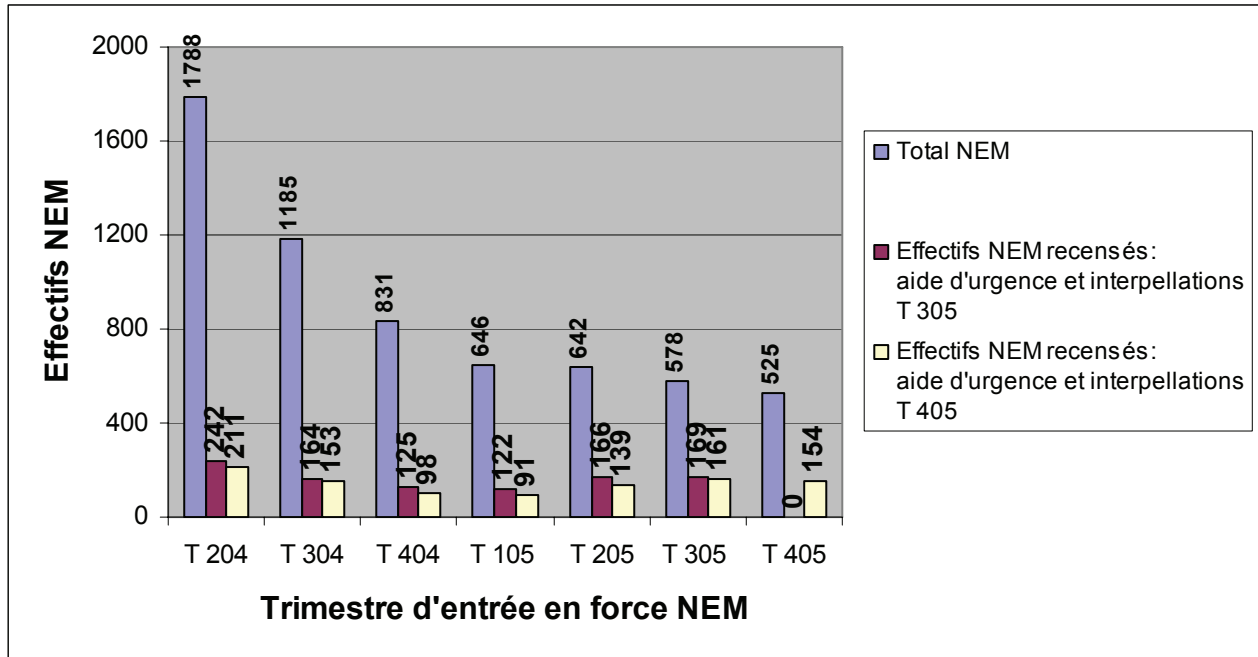
Annexe III : Décisions de NEM EF par durée de procédure

Durée de procédure (en nombre de jours)	2 ^e trimestre 2004		3 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004		1 ^{er} trimestre 2005		2 ^e trimestre 2005		3 ^e trimestre 2005		4 ^e trimestre 2005		TOTAL	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
≥ 730	27	1,5	50	4,2	22	2,6	41	6,3	30	4,7	37	6,4	17	3,2	224	3,6
366 - 729	102	5,7	86	7,3	55	6,6	52	8,1	27	4,2	34	5,9	41	7,8	397	6,4
181 - 365	226	12,6	187	15,8	136	16,4	84	13	37	5,8	29	5,0	37	7,1	736	11,9
30 - 180	1117	62,5	534	45,1	348	41,9	292	45,2	382	59,5	313	54,1	297	56,6	3283	53,0
1 - 29	316	17,7	328	27,7	270	32,5	177	27,4	166	25,8	165	28,6	133	25,3	1555	25,1
Total	1788	100,0	1185	100,0	831	100,0	646	100,0	642	100,0	578	100,0	525	100,0	6195	100,0

Annexe IIIa : Effectif recensé (aide d'urgence et/ou interpellation policière) au 4^e trimestre 2005, par trimestre d'entrée en force de la NEM

Trimestre d'entrée en force NEM																
Trimestre sous revue	2 ^e trimestre 2004		3 ^e trimestre 2004		4 ^e trimestre 2004		1 ^{er} trimestre 2005		2 ^e trimestre 2005		3 ^e trimestre 2005		4 ^e trimestre 2005		TOTAL	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
4 ^e trimestre 05	211	21,0	153	15,2	98	9,7	91	9,0	139	13,8	161	16,0	155	15,3	1008	100,0
pour comparaison 3 ^e trimestre 05	242	24,5	164	16,6	125	12,7	122	12,3	166	16,8	169	17,1	-	-	988	100,0

Annexe IIIb : Effectif recensé (aide d'urgence et/ou interpellation policière) au 4^e trimestre 2005, par trimestre d'entrée en force de la décision de NEM (graphique)



Annexe IV :

Aide d'urgence : durée moyenne de perception des prestations par canton et par trimestre

Canton	2 ^e trimestre 04		3 ^e trimestre 04		4 ^e trimestre 04		1 ^{er} trimestre 05		2 ^e trimestre 05		3 ^e trimestre 05		4 ^e trimestre 05	
	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception	effectif	durée moyenne de perception
AG	21	4,3	12	3,8	5	7,4	30	22,8	40	28,2	61	48,4	60	52,1
AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
AR	3	12,3	3	38	0	0	4	44	1	3	2	61,5	3	51,3
BE	72	23	83	21,1	79	34,4	103	41,7	66	52,6	64	45,8	54	58,6
BL	8	9,4	17	37,1	19	39,7	27	47,4	27	60	31	63,9	33	54,9
BS	4	44,5	8	44,4	4	32,2	6	61,5	7	67,7	8	89,1	8	44,8
FR	21	6,5	20	16,4	16	35,6	16	67,6	18	61,5	10	56,7	15	46,2
GE	16	6,5	22	21,4	32	#données	41	37,4	40	43,7	49	47,2	48	39,5
GL	0	0	3	19	1	10	0	0	0	0	1	7,0	1	22,0
GR	0	0	0	0	0	0	2	5	2	16	1	20,0	1	39,0
JU	0	0	1	92	1	77	2	3,5	3	29	5	46,0	2	3,0
LU	5	2,8	10	23,1	9	24,4	11	43,4	16	46,1	15	58,8	10	56,8
NE	17	24,1	29	21,6	10	22,4	19	54	16	55,4	14	11,8	10	13,8
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	32,5	1	92,0
OW	2	#données	0	0	6	#données	3	0	4	10,5	2	42,0	2	44,5
SG	2	2	55	50,7	20	45,9	20	38,2	34	52,7	26	48,2	36	72,7
SH	6	8,2	15	61,2	11	58,7	11	47,1	14	62,8	19	68,3	18	65,0
SO	22	19,2	31	43,4	43	48,1	39	63,5	38	73,8	38	84,1	34	53,4
SZ	7	7,6	3	5	9	39,7	7	38,3	5	31,6	4	3,8	6	17,7
TG	7	38,4	6	44,8	2	15,5	8	32,5	4	56,8	1	92,0	8	32,0
TI	21	24,4	5	56,4	8	22,2	7	51,3	4	32,3	2	37,0	7	45,8
UR	3	#données	1	2	0	0	0	0	2	46	2	92,0	1	31,0
VD	18	2,8	33	33,2	25	31,5	28	38,9	44	34,4	105	52,2	125	70,9
VS	18	13,9	22	25,7	11	46	14	36,3	15	47,1	16	56,6	21	66,3
ZG	0	#données	0	0	2	#données	0	0	0	0	0	0,0	2	19,0
ZH	121	#données	247	#données	254	67,6	272	68,5	247	74,6	258	73,5	256	71,4
Total	394	#données	626	31,6	567	48,4	670	53,6	647	58,8	736	60,4	762	61,7

Annexe V :

Aide d'urgence : effectif bénéficiaire d'une aide d'urgence dans l'effectif NEM EF attribué par canton (frais de santé non compris)

Canton	2 ^e trimestre 04			3 ^e trimestre 04			4 ^e trimestre 04			1 ^{er} trimestre 05			2 ^e trimestre 05			3 ^e trimestre 05			4 ^e trimestre 05		
	Effectif attribué	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%	Effectifs attribués cumulés	Effectif bénéficiaire	%
AG	159	21	13,2	272	12	4,4	345	5	1,4	387	30	7,8	441	40	9,1	497	61	12,3	536	60	11,2
AI	6	0	0,0	6	0	0,0	6	0	0,0	6	0	0,0	6	0	0,0	7	0	0,0	8	0	0,0
AR	10	3	30,0	17	3	17,6	23	0	0,0	26	4	15,4	30	1	3,3	34	2	5,9	38	3	7,9
BE	249	72	28,9	436	83	19,0	551	79	14,3	644	103	16,0	722	66	9,1	787	64	8,1	865	54	6,2
BL	77	8	10,4	117	17	14,5	147	19	12,9	166	27	16,3	183	27	14,8	196	31	15,8	211	33	15,6
BS	27	4	14,8	60	8	13,3	80	4	5,0	92	6	6,5	107	7	6,5	125	8	6,4	148	8	5,4
FR	54	21	38,9	75	20	26,7	99	16	16,2	114	16	14,0	129	18	14,0	139	10	7,2	153	15	9,8
GE	79	16	20,3	130	22	16,9	154	32	20,8	186	41	22,0	208	40	19,2	237	49	20,7	268	48	17,9
GL	9	0	0,0	16	3	18,8	17	1	5,9	21	0	0,0	23	0	0,0	25	1	4,0	27	1	3,7
GR	53	0	0,0	78	0	0,0	104	0	0,0	121	2	1,7	136	2	1,5	145	1	0,7	163	1	0,6
JU	13	0	0,0	30	1	3,3	39	1	2,6	48	2	4,2	60	3	5,0	61	5	8,2	66	2	3,0
LU	96	5	5,2	147	10	6,8	202	9	4,5	239	11	4,6	274	16	5,8	306	15	4,9	321	10	3,1
NE	41	17	41,5	64	29	45,3	93	10	10,8	107	19	17,8	119	16	13,4	135	14	10,4	152	10	6,6
NW	8	0	0,0	11	0	0,0	14	0	0,0	18	0	0,0	21	0	0,0	28	2	7,1	31	1	3,2
OW	6	2	33,3	9	0	0,0	12	6	50,0	15	3	20,0	19	4	21,1	22	2	9,1	27	2	7,4
SG	122	2	1,6	186	55	29,6	230	20	8,7	282	20	7,1	327	34	10,4	353	26	7,4	383	36	9,4
SH	24	6	25,0	43	15	34,9	50	11	22,0	56	11	19,6	64	14	21,9	72	19	26,4	75	18	24,0
SO	51	22	43,1	100	31	31,0	134	43	32,1	154	39	25,3	173	38	22,0	196	38	19,4	210	34	16,2
SZ	14	7	50,0	43	3	7,0	66	9	13,6	71	7	9,9	91	5	5,5	99	4	4,0	107	6	5,6
TG	42	7	16,7	64	6	9,4	94	2	2,1	119	8	6,7	137	4	2,9	151	1	0,7	172	8	4,7
TI	89	21	23,6	114	5	4,4	154	8	5,2	190	7	3,7	230	4	1,7	263	2	0,8	290	7	2,4
UR	11	3	27,3	15	1	6,7	19	0	0,0	21	0	0,0	23	2	8,7	25	2	8,0	28	1	3,6
VD	120	18	15,0	220	33	15,0	287	25	8,7	324	28	8,6	388	44	11,3	457	105	23,0	492	125	25,4
VS	65	18	27,7	116	22	19,0	136	11	8,1	154	14	9,1	186	15	8,1	204	16	7,8	228	21	9,2
ZG	22	0	0,0	29	0	0,0	36	2	5,6	46	0	0,0	56	0	0,0	66	0	0,0	72	2	2,8
ZH	340	121	35,6	573	247	43,1	710	254	35,8	841	272	32,3	935	247	26,4	1034	258	25,0	1118	256	22,9
#canton	1	0	0,0	2	0	0,0	2	0	0,0	2	0	0,0	4	0	0,0	6	0	0,0	0	0	0,0
TOTAL	1788	394	22,0	2973	626	21,1	3804	567	14,9	4450	670	15,1	5092	647	12,7	5670	736	13,0	6195	762	12,3

Annexe VIa :**Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT NON COMPRIS), 4^e trimestre 2005, déduction faite des forfaits d'exécution du renvoi, soit 87 000 francs.****N.B. : indemnité d'aide d'urgence majorée à 1800 francs, avec effet rétroactif au 1.1.2005**

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence- 4 ^e trimestre 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	65	60	3130	54 730	17	6312	61 041	39	70 200	9159
AI	0	0	0	0	0	0	0	1	1800	1800
AR	3	3	154	2404	16	69	2473	4	7200	4727
BE	87	54	3163	57 043	18	24 122	81 165	78	140 400	59 235
BL	36	33	1812	44 231	24	11 404	55 635	15	27 000	-28 635
BS	10	8	358	5889	16	1685	7574	23	41 400	33 826
FR	15	15	693	12 319	18	9704	22 023	14	25 200	3177
GE	48	48	1895	55 270	29	4654	59 924	31	55 800	-4124
GL	1	1	22	440	20	0	440	2	3600	3160
GR	6	1	39	3837	98	6206	10 043	18	32 400	22 357
JU	4	2	6	176	29	2009	2185	5	9000	6815
LU	11	10	568	9981	18	7231	17 212	15	27 000	9788
NE	16	10	138	4890	35	1995	6885	17	30 600	23 715
NW	1	1	92	2760	30		2760	3	5400	2640
OW	4	2	89	1951	22	1347	3298	5	9000	5702
SG	37	36	2618	47 517	18	7811	55 328	30	54 000	-1328
SH	19	18	1170	19 704	17	2754	22 458	3	5400	-17 058
SO	37	34	1816	39 180	22	2769	41 949	14	25 200	-16 749
SZ	6	6	106	4698	44	287	4985	8	14 400	9415
TG	9	8	256	7377	29	3960	11 337	21	37 800	26 463
TI	7	7	321	8905	28	3364	12 269	27	48 600	36 331
UR	1	1	31	1550	50		1550	3	5400	3850
VD	130	125	8858	256 131	29	127 346	383 476	35	63 000	-320 476
VS	29	21	1393	41 790	30	15 418	57 208	24	43 200	-14 008
ZG	7	2	38	763	20	1495	2258	6	10 800	8542
ZH	289	256	18 270	537 084	29	97 103	634 186	84	151 200	-482 986
#canton	0	0	0	0		0	0	0	0	0
TOTAL	878	762	47 036	1 220 617	26	339 044	1 559 661	525	945 000	-614 661

Annexe VIb :

Coût de l'aide d'urgence (effectifs RT compris), 4^e trimestre 2005, déduction faite des forfaits d'exécution du renvoi, soit 87 000 francs**N.B. : indemnité d'aide d'urgence majorée à 1800 francs, avec effet rétroactif au 1.1.2005**

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence- 4 ^e trimestre 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	124	117	6545	113 991	17	7976	121 967	39	70 200	-51 767
AI	1	0	0	0	0	1598	1598	1	1800	202
AR	8	8	614	14 762	24	2834	17 596	4	7200	-10 396
BE	148	88	5915	114 981	19	43 747	158 728	78	140 400	-18 328
BL	70	66	3352	82 199	25	22 575	104 773	15	27 000	-77 773
BS	15	11	529	8206	16	2934	11 140	23	41 400	30 260
FR	34	31	1881	38 989	21	21 541	60 530	14	25 200	-35 330
GE	102	101	4127	114 305	28	17 842	132 146	31	55 800	-76 346
GL	1	1	22	440	20	0	440	2	3600	3160
GR	9	1	39	3837	98	8519	12 356	18	32 400	20 044
JU	5	2	6	176	29	2826	3002	5	9000	5998
LU	28	24	1901	35 910	19	17 335	53 245	15	27 000	-26 245
NE	17	11	170	5847	34	2600	8447	17	30 600	22 153
NW	1	1	92	2760	30		2760	3	5400	2640
OW	5	2	89	1951	22	2877	4827	5	9000	4173
SG	58	56	3817	70 415	18	34 464	104 879	30	54 000	-50 879
SH	33	31	2196	36 335	17	7457	43 792	3	5400	-38 392
SO	71	60	3474	79 601	23	12 297	91 897	14	25 200	-66 697
SZ	10	8	148	5770	39	1777	7547	8	14 400	6853
TG	23	19	1220	34 369	28	14 081	48 451	21	37 800	-10 651
TI	14	14	605	16 783	28	5825	22 608	27	48 600	25 992
UR	1	1	31	1550	50		1550	3	5400	3850
VD	235	213	15 302	440 517	29	318 209	758 726	35	63 000	-695 726
VS	40	27	1925	57 750	30	17 818	75 568	24	43 200	-32 368
ZG	24	14	1055	20 883	20	8421	29 303	6	10 800	-18 503
ZH ⁴	772	689	51 600	1 497 474	29	239 383	1 736 857	84	151 200	-1 585 657
#canton	0	0	0			0	0	0	0	0
TOTAL	1849⁵	1596	106 655	2 799 799	26	814 934	3 614 734	525	945 000	-2 669 734

⁴ Dans l'impossibilité d'établir dans les délais le relevé des coûts pour l'ensemble des communes, le canton de ZH indique qu'il faut ajouter à ce chiffre quelque 70 000 francs (essentiellement pour les effectifs RT).

⁵ À noter deux double saisies de bénéficiaires d'une aide d'urgence recensés simultanément dans deux cantons.

Annexe VIc :

Coût de l'aide d'urgence, 4^e trimestre 2005, (effectifs RT uniquement, c'est-à-dire les personnes concernées par une NEM devenue exécutoire avant le 1.4.2004)

Canton	Effectif bénéficiaire	Effectif bénéficiaire (frais de santé non compris)	Nbre total de jours de perception	Coût (frais de santé non compris)	Coût moyen par jour et par personne	Frais de santé	Coût (frais de santé compris)	Effectif NEM attribué	Indemnités féd. d'aide d'urgence- 4 ^e trimestre 05	Bilan des coûts et indemnités fédérales (frais de santé compris)
AG	59	57	3415	59 261	17	1665	60 926	x	0	-60 926
AI	1	0	0	0	0	1598	1598	x	0	-1598
AR	5	5	460	12 358	27	2765	15 123	x	0	-15 123
BE	61	34	2752	57 938	21	19 625	77 563	x	0	-77 563
BL	34	33	1540	37 968	25	11 171	49 138	x	0	-49 138
BS	5	3	171	2317	14	1249	3566	x	0	-3566
FR	19	16	1188	26 670	22	11 838	38 508	x	0	-38 508
GE	54	53	2232	59 035	26	13 188	72 223	x	0	-72 223
GL	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0
GR	3	0	0	0	0	2313	2313	x	0	-2313
JU	1	0	0	0	0	817	817	x	0	-817
LU	17	14	1333	25 929	19	10 104	36 033	x	0	-36 033
NE	1	1	32	956	30	605	1561	x	0	-1561
NW	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0
OW	1	0	0	0	0	1530	1530	x	0	-1530
SG	21	20	1199	22 898	19	26 653	49 550	x	0	-49 550
SH	14	13	1026	16 631	16	4703	21 335	x	0	-21 335
SO	34	26	1658	40 421	24	9528	49 949	x	0	-49 949
SZ	4	2	42	1072	26	1490	2562	x	0	-2562
TG	14	11	964	26 992	28	10 121	37 113	x	0	-37 113
TI	7	7	284	7878	28	2461	10 339	x	0	-10 339
UR	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0
VD	105	88	6444	184 167	29	190 863	375 031	x	0	-375 031
VS	11	6	440	15 960	36	2400	18 360	x	0	-18 360
ZG	17	12	1017	20 120	20	6925	27 046	x	0	-27 046
ZH	483	433	33 330	960 390	29	142 281	1 102 671	x	0	-1 102 671
#canton								x	0	0
TOTAL	971⁶	834	59 527	1 578 963	27	475 892	2 054 854	x	0	-2 054 854

⁶ À noter deux double saisies de bénéficiaires d'une aide d'urgence recensés simultanément dans deux cantons.

Annexe VII :
Coût des structures d'accueil au 4^e trimestre 2005

Canton	Structure	Capacités d'accueil NEM	Coûts	Coût moyen par nuitée/ personne	Dépenses d'hébergement prises en compte, annexe VI	Coûts proprement structurels
AG	Logements collectifs de Villnachem et de Hausen	72	94 490	12	65 450	29 040
AI	Foyer de Bleiche	2	2 100	11	0	2100
AR	Centre de transit Alpenblick	8	13 060	18	6631	6429
BE	Divers centres de transit	45	32 482	8		
	Structure d'accueil minimal, Stafelalp	40	162 676	44		
	<i>Total BE</i>		195 159		32 525	162 634
BL	Logement de secours, Muttenz	60	108 226	20	28 861	79 365
BS	Hébergement de secours	#données	1564		1564	0
FR	Centre de la Poya	20	104 435	57	18 260	86 175
GE	Logements d'urgence	80	258 558	35	47 365	211 193
GL	Centre de transit Rain	au besoin	220	10	220	0
GR	Établissement pénitentiaire Realta	10	24 892	27	3120	21 772
JU	Foyer de 1 ^{er} accueil Belfond	4	7200	20	60	7140
LU	Logement de secours Ibach	9	15 737	19		
	Hébergement de secours	#données	8448	32		
	Appartements privés Caritas	#données	7726			
	<i>Total LU</i>		31 911		18 315	13 596
NE	Centre d'accueil	#données	6948			
	Loyers et charges	#données	2005			
	<i>Total NE</i>		8953		3660	5293
NW	Structure d'accueil de requérants d'asile	8	6524	9	2024	4500
OW	Logements de secours Alpnach	4	3011	8	933	2078
SG	Abris de protection civile et logements de secours dans plusieurs communes	env. 70	65 552		38 972	26 580
SH	Foyer +GF+	28	51 754	20	22 992	28 762
SO	Logement de secours Bellach	10	4300	5		
	Centre de transit Oberbuchsiten	10	21 192	23		
	Centre de transit Balmberg	12	25 803	23		
	<i>Total SO</i>		51 295		42 420	8875
SZ	Abris de protection civile Chaltbach	12	19 213	17	1788	17 425
TG	Partie d'un logement collectif	6	9565	17		
	Hébergement, autres centres de transit	9	14 350	17		
	<i>Total TG</i>		23 915		13 481	10 434
TI	Abris de protection civile Biasca	30	11 000	4	6528	4472
UR		#données	1178		1178	0
VD	Structures d'aide d'urgence	80	300 339	41		
	Structures mixtes : centres et logement	85	207 026	26		
	<i>Total VD</i>		507 365		181 533	325 832
VS	Centre d'accueil, Pavillon réservé à l'aide d'urgence	20	19 192	0	19 192	0
ZG	Centre d'aide d'urgence, Muttenz	25	23 919	10	13 979	9940
ZH ⁷	Centre de transit	#données	96 438			
	Centres NEM	#données	320 264			
	logements aménagés dans plusieurs communes	#données	297 036			
	<i>Total ZH</i>		810 175		644 472	165 703
CH			2 444 861		1 215 523	1 229 338

⁷ Pour le canton de ZH, s'ajoutent des frais d'encadrement à hauteur de 670 000 francs au 4^e trimestre 2005.

Annexe VIII :

Coûts de l'aide d'urgence, aperçu sur sept trimestres (2^e trimestre 2004-4^e trimestre 2005)

N.B. : indemnité d'aide d'urgence majorée à 1800 francs, avec effet rétroactif au 1.1.2005

		2 ^e trimestre 2004	3 ^e trimestre 2004	4 ^e trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005	3 ^e trimestre 2005	4 ^e trimestre 2005	Total
effectifs RT non compris	Indemnités d'aide d'urgence allouées par la Confédération	1 073 000	711 000	499 000	1 163 000	1 156 000	1 040 000	945 000	6 586 000
	Indemnités d'exécution du renvoi allouées par la Confédération	2000	23 000	30 000	60 000	35 000	26 000	87 000	263 000
	Coût de l'aide d'urgence individuelle servie par les cantons (frais médicaux compris)	253 000	776 000	697 000	867 000	1 066 000	1 181 000	1 560 000	6 400 000
	Solde	822 000	-42 000	-168 000	356 000	125 000	-115 000	-528 000	449 000
effectifs RT compris	Indemnités d'aide d'urgence allouées par la Confédération	1 073 000	711 000	499 000	1 163 000	1 156 000	1 040 000	945 000	6 586 000
	Indemnités d'exécution du renvoi allouées par la Confédération	2000	23 000	30 000	60 000	35 000	26 000	87 000	263 000
	Coût de l'aide d'urgence individuelle servie par les cantons (frais médicaux compris)	253 000	776 000	697 000	2 534 000	2 808 000	2 921 000	3 615 000	13 604 000
	Solde	822 000	-42 000	-168 000	-1 311 000	-1 617 000	-1 855 000	-2 583 000	-6 755 000

Annexe IXa : Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autre délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
	27	33	0	18	3	6	1x Dégradation du matériel 3x Violation de domicile 4x Autres 31x #données	0	0	0	5x Signalement 6x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 22x pas d'autres mesures
AI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
AR	2	2	2	2	0	0		0	0	2	2x Signalement
BE	48	79	61	5	16	0	1x Recel 1x Autres 14x inconnu 60x #données	1	1	0	53x Signalement 14x Autres 10x inconnu
BL	12	13	13	1	0	1	1x Infraction à la LCR 10x inconnu	1	0	3	3x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures
BS	19	25	25	0	0	0	25x #données	0	0	0	25x Signalement
FR	4	5	2	0	2	2	1x Violence et menace 3x #données	0	0	0	4x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
GE	46	52	8	0	26	6	1x Recel 2x Lésion corporelle grave 7x Violation de domicile 5x Autres 49x #données	0	0	0	15x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 25x Autres 12x inconnu
GL	1	1	1	0	0	0	1x Autres	1	0	0	
GR	6	9	7	0	1	1	1x Travail au noir 8x #données	1	0	1	6x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
JU	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
LU	6	7	5	0	0	1	1x Autres 1x inconnu 6x #données	0	0	2	1x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x #données
NE	5	8	8	0	0	2	6x #données	0	0	0	8x Signalement
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	3	3	3	1	0	0	2x #données	0	0	3	

Annexe IXa : Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autre délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
SG	11	11	10	0	3	0	9x #données	1	0	1	6x Signalement 3x Autres
SH	7	8	8	4	0	1	3x #données	1	0	2	4x Signalement 1x pas d'autres mesures
SO	13	17	16	0	5	0	4x Autres 9x #données	1	0	0	16x Signalement
SZ	7	8	2	3	1	2	1x Dégradation du matériel 7x #données	0	1	0	3x Signalement 1x Autres 3x #données
TG	1	1	1	0	0	0	1x #données	0	0	1	
TI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
UR	1	1	0	1	0	0	1x #données	0	0	1	
VD	17	20	12	0	6	4	2x Dégradation du matériel 1x Falsification 15x #données	0	0	0	6x Signalement 13x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x inconnu
VS	4	4	4	1	0	0	3x inconnu	0	0	4	
ZG	1	1	1	0	0	0	1x #données	0	0	0	1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZH	65	70	35	11	4	5	1x Travail au noir 15x Autres 69x #données	11	0	10	22x Signalement 20x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 6x Autres

Annexe IXa : Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Transfert par un autre canton	Infraction à la Lstup	Vol, cambriolage, autre délits contre le patrimoine	Autres motifs	Transfert dans un autre canton	Exécution du renvoi	Détention en vue de l'exécution du renvoi	Autres
Total	306	378	224	47	67	31	4x Dégradation du matériel 2x Recel 1x Falsification 2x Lésion corporelle grave 1x Violence et menace 10x Violation de domicile 1x Infraction à la LCR 2x Travail au noir 31x Autres 28x inconnu 305 #données	18	2	30	164x Signalement 63x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 26x pas d'autres mesures 49x Autres 23x inconnu 5x #données

¹ La catégorie « violation de domicile » désigne les séjours irréguliers et les « dormeurs clandestins » localisés dans les structures d'accueil de requérants d'asile.

² La mention « #données » indique, le plus souvent, la présence d'un second motif d'interpellation non précisé dans le formulaire de relevé.

³ À noter que ce relevé n'est pas corrigé des doubles saisies (personnes appréhendées dans plusieurs cantons), à l'inverse de l'analyse texte, où cette opération permet de dégager des conclusions quant au nombre de personnes appréhendées sur l'ensemble de la Suisse (271 personnes, effectifs RT non compris).

Annexe IXb : Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
AG	44	55	0	30	5	8	2x Dégradation du matériel 4x Violation de domicile 1x Recel 7x Autres 53x #données	0	0	0	9x Signalement 9x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 37x pas d'autres mesures
AI	1	7	0	1	0	0	6x Autres 7x #données	1	1	2	3x Autres
AR	2	2	2	2	0	0		0	0	2	2x Signalement
BE	62	98	75	5	18	0	1x Recel 1x Autres 19x inconnu 77x k.A	3	2	0	64x Signalement 18x Autres 11x inconnu
BL	25	26	26	1	2	1	1x Infraction à la LCR 21x inconnu	2	0	6	8x Signalement 8x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures
BS	27	34	34	0	0	0	1x Menace, atteinte à la liberté 33x #données	0	0	0	34x Signalement
FR	12	37	24	0	9	4	5x Violence et menace 20x Autres 12x inconnu	0	0	0	32x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Autres
GE	92	106	12	0	45	10	1x Recel 1x Lésion corporelle simple 3x Lésion corporelle grave 21x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Infraction à la LCR 17x Autres 1x inconnu 99x #données	0	0	0	28x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 51x Autres 26x inconnu
GL	1	1	1	0	0	0	1x Autres	1	0	0	
GR	9	13	11	0	2	1	1x Travail au noir 11x #données	1	0	1	7x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures
JU	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	0	2x Signalement

Annexe IXb : Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulées)			
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
LU	13	14	10	0	0	2	1x Violation de domicile 1x Travail au noir 1x Autres 1x inconnu 12x #données	0	0	4	3x Signalement 3x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 4x #données
NE	8	11	10	0	0	2	1x Autres 9x #données	0	0	0	11x Signalement
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	3	3	3	1	0	0	2x #données	0	0	3	
SG	19	20	18	0	5	0	17x #données	1	0	1	12x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x Autres
SH	13	15	14	7	0	1	8x #données	1	0	3	8x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures
SO	18	22	21	0	5	0	5x Autres 13x #données	1	0	0	21x Signalement
SZ	12	13	3	5	1	3	1x Dégradation du matériel 1x Violation de domicile 1x Autres 11x #données	0	1	0	4x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Autres 6x #données
TG	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	1	1x Signalement
TI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
UR	1	1	0	1	0	0	1x #données	0	0	1	
VD	37	42	23	0	17	7	2x Dégradation du matériel 1x Falsification 2x Violence et menace 1x Autres 31x #données	0	0	0	13x Signalement 27x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x inconnu
VS	9	9	9	2	0	1	6x inconnu	0	0	9	
ZG	5	9	9	0	0	0	1x Autres 8x #données	0	0	0	7x Signalement 2x Mise en détention préventive / Exécution de la peine

Annexe IXb : Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
ZH	132	145	68	19	8	9	1x Lésion corporelle simple 1x Travail au noir 42x Autres 142x #données	21	1	19	49x Signalement 42x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 11x Autres 1x inconnu
Total	549	687	377	74	117	49	5x Dégradation du matériel 27x Violation de domicile 3x Recel 1x Falsification 2x Lésion corporelle simple 3x Lésion corporelle grave 1x Menace, atteinte à la liberté 7x Violence et menace 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 2x Infraction à la LCR 3x Travail au noir 104x Autres 48x inconnu 550x #données	32	5	52	287x Signalement 128 Mise en détention préventive / Exécution de la peine 45x pas d'autres mesures 90x Autres 40x inconnu 10x #données

¹ La catégorie « violation de domicile » désigne les séjours irréguliers et les « dormeurs clandestins » localisés dans les structures d'accueil de requérants d'asile.

² La mention « #données » indique, le plus souvent, la présence d'un second motif d'interpellation non précisé dans le formulaire de relevé.

³ À noter que ce relevé n'est pas corrigé des doubles saisies (personnes appréhendées dans plusieurs cantons), à l'inverse de l'analyse texte, où cette opération permet de dégager des conclusions quant au nombre de personnes appréhendées sur l'ensemble de la Suisse (cf. 494 personnes, effectifs NR et RT confondus)

Annexe IXc : Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulées)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
AG	17	22	0	12	2	2	1x Dégradation du matériel 1x Recel 1x Violation de domicile 3x Autres 22x #données	0	0	0	4x Signalement 3x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 15x pas d'autres mesures
AI	1	7	0	1	0	0	6x Autres 7x #données	1	1	2	3x Autres
AR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
BE	14	19	14	0	2	0	5x inconnu 17x #données	2	1	0	11x Signalement 4x Autres 1x inconnu
BL	13	13	13	0	2	0	11x inconnu	1	0	3	5x Signalement 4x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
BS	8	9	9	0	0	0	1x Menace, atteinte à la liberté 8x #données	0	0	0	9x Signalement
FR	8	32	22	0	7	2	4x Violence et menace 20x Autres 9x #données	0	0	0	28x Signalement 3x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x Autres
GE	46	54	4	0	19	4	1x Lésion corporelle simple 1x Lésion corporelle grave 14x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Infraction à la LCR 12x Autres 1x inconnu 50x #données	0	0	0	13x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures 26x Autres 14x inconnu
GL	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
GR	3	4	4	0	1	0	3x #données	0	0	0	1x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x pas d'autres mesures
JU	2	2	2	0	0	0	2x #données	0	0	0	2x Signalement
LU	7	7	5	0	0	1	1x Violation de domicile 1x Travail au noir 6x #données	0	0	2	2x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x #données

Annexe IXc : Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)

Canton	Interpellations		Motifs (délits cumulés compris)				Mesures consécutives (BS y compris cumulés)				
	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
NE	3	3	2	0	0	0	1x Autres 3x #données	0	0	0	3x Signalement
NW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
OW	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
SG	8	9	8	0	2	0	8x #données	0	0	0	6x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 2x Autres
SH	6	7	6	3	0	0	5x #données	0	0	1	4x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x pas d'autres mesures
SO	5	5	5	0	0	0	1x Autres 4x #données	0	0	0	5x Signalement
SZ	5	5	1	2	0	1	1x Violation de domicile 1x Autres 4x #données	0	0	0	1x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 3x #données
TG	1	1	1	0	0	0	1x #données	0	0	0	1x Signalement
TI	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
UR	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
VD	20	22	11	0	11	3	2x Violence et menace 1x Autres 16x #données	0	0	0	7x Signalement 14x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 1x inconnu
VS	5	5	5	1	0	1	3x inconnu	0	0	5	
ZG	4	8	8	0	0	0	1x Autres 7x #données	0	0	0	7x Signalement 1x Mise en détention préventive / Exécution de la peine
ZH	67	75	33	8	4	4	1x Lésion corporelle simple 27x Autres 73x #données	10	1	9	27x Signalement 22x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 5x Autres 1x inconnu

Annexe IXc : Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)

Interpellations		Motifs (délics cumulés compris)					Mesures consécutives (BS y compris cumulés)				
Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier	Canton	Effectifs interpellés	Nombre d'interpellations	Séjour irrégulier
Total	243	309	153	27	50	18	1x Dégradation du matériel 1x Recel 2x Lésion corporelle simple 1x Lésion corporelle grave 1x Menace, atteinte à la liberté 6x Violence et menace 17x Violation de domicile 1x Autre délit contre la vie ou la liberté 1x Infraction à la LCR 1x Travail au noir 73x Autres 20x inconnu 245x #données	14	3	22	123x Signalement 65x Mise en détention préventive / Exécution de la peine 19x pas d'autres mesures 41x Autres 17x inconnu 5x #données

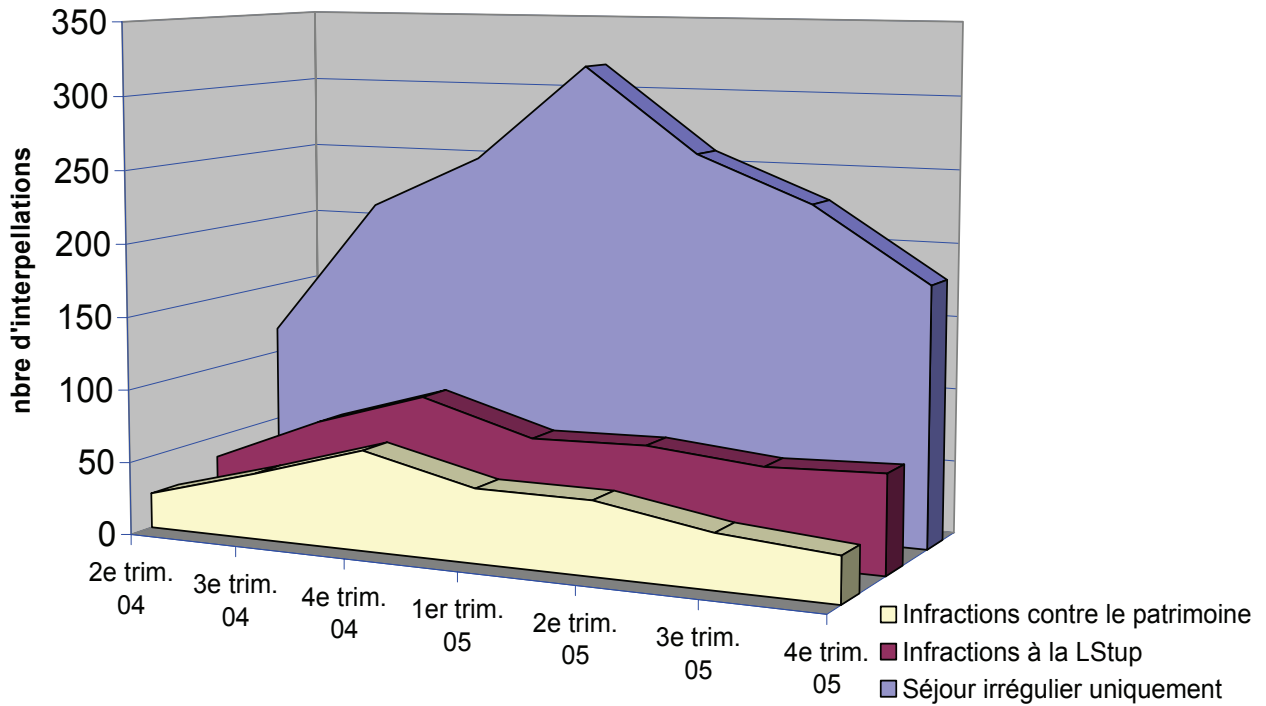
¹ La catégorie « violation de domicile » désigne les séjours irréguliers et les « dormeurs clandestins » localisés dans les structures d'accueil de requérants d'asile.

² La mention « #données » indique, le plus souvent, la présence d'un second motif d'interpellation non précisé dans le formulaire de relevé.

³ À noter que ce relevé n'est pas corrigé des doubles saisies (personnes appréhendées dans plusieurs cantons), à l'inverse de l'analyse texte, où cette opération permet de dégager des conclusions quant au nombre de personnes appréhendées sur l'ensemble de la Suisse (223 personnes, effectifs RT uniquement).

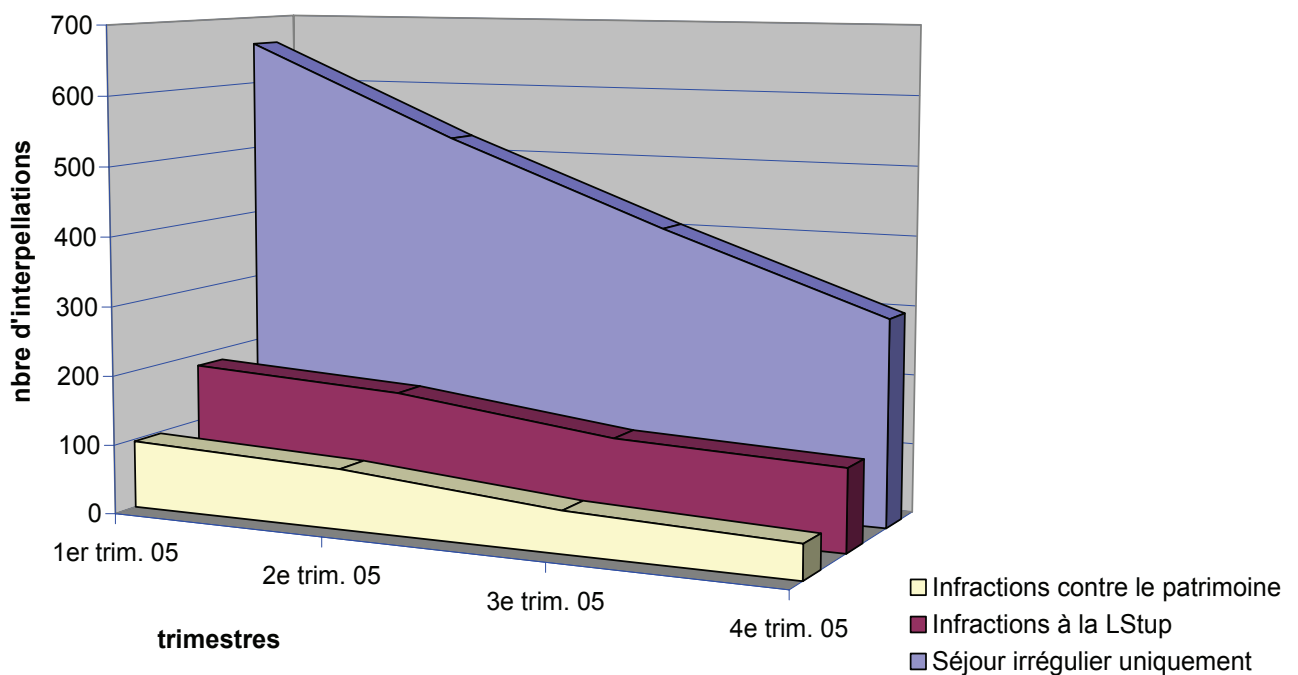
Annexe Xa : Sécurité publique (effectifs RT NON COMPRIS)

types de délits du 2^{ème} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2005



Annexe Xb : Sécurité publique (effectifs RT COMPRIS)

types de délits du 1^{er} trimestre 2005 au 4^{ème} trimestre 2005



Annexe Xc : Sécurité publique (effectifs RT UNIQUEMENT)

types de délits du 1^{er} trimestre 2005 au 4^{ème} trimestre 2005

